

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Le 5 octobre 2026 à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME QUILLET, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME HARHAD, M. ROBERT, MME ROHEL, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, M. BIDOUE.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : MME LECART qui a donné procuration M. GUIRAUD,
MME BERNADET qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : /

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMÉS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 septembre 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 octobre 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°057-26 – OBJET : Modification du Règlement de fonctionnement de la salle « L'OASIS »

Le Président rappelle que, par délibération n° 037-26 du 7 juillet 2026, le Conseil d'administration a approuvé le règlement de fonctionnement de la salle d'animation « L'OASIS ».

Dans le cadre de la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, il est nécessaire de modifier ce règlement afin de préciser les modalités de règlement des locations de la salle et des cautions.

Il est ainsi proposé que le paiement de la location ainsi que des cautions soit effectué exclusivement par prélèvement automatique, sur la base d'un mandat de prélèvement SEPA et d'un contrat de prélèvement dûment complétés et signés par le locataire.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, dont un exemplaire a été communiqué à chaque membre du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'approuver** les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la salle d'animation « L'OASIS », annexé à la présente délibération ;

☞ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Lesparre-Médoc, 6 octobre 2026

Fait copie conforme

Le Président du CCAS,


Bernard GUIRAUD